



La soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour un Québec sans pauvreté

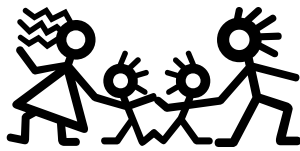
31 mars 2004

Par l'équipe du Collectif

Numéro 164



Rectifications à notre outil sur les plus bas revenus



Vous aurez peut-être constaté des différences de concordance entre l'outil d'analyse axé sur les plus bas revenus (outil 3) qu'on a publiés plus tôt cette semaine et ceux qui sont utilisés par le ministère des Finances. Nous avons constaté des erreurs dans les chiffres que nous vous avons fournis en ce qui concerne les revenus des familles. Après vérification, les chiffres seraient plutôt les suivants, pour une famille monoparentale avec 1 enfant, sans revenu de travail (entre parenthèses, chiffres pour une famille de 2 parents 2 enfants, sans revenu de travail) au 30 mars 2003.

Prestation d'aide sociale : 6396 \$ (9 900 \$)

Allocation familiale : 1925 \$, soit 625 \$ + 1300 \$ pour le supplément monoparental (1250 \$, soit deux fois 625 \$)

Prestation fiscale canadienne pour enfant : 2 958 \$ selon notre estimation (5 700 \$)

Remboursement de TVQ : 273 \$ (326 \$)

Remboursement de TPS : 566 \$ selon notre estimation (684 \$)

Revenu annuel disponible total : 12 118 \$ (17 160 \$)

Revenu ajouté par le remplacement en 2005 de l'allocation familiale par la mesure Soutien aux enfants annoncée hier : 775 \$ (1 750 \$)

Revenu annuel total une fois le Soutien aux enfants en place : 12 893 \$ (19 610 \$)

Dans nos outils d'analyse budgétaire, vous retrouverez les données corrigées.

Attention, stand-by !


Sortie du plan d'action possiblement vendredi

Bonjour tout le monde ! Vous l'aurez entendu hier lors des annonces sur le budget et les crédits, le plan d'action sur la pauvreté tant attendu devrait être rendu public d'ici à la fin de la semaine, selon toutes probabilités vendredi, le 2 avril. On vous invite à vous préparer à réagir. De notre côté on va vous fournir tout le support qu'on pourra dans la mesure où on aura l'information.

Le budget d'hier a révélé trois des mesures de ce plan d'action. Vous allez les trouver dans notre communiqué ci-dessous. Elles semblent accaparer l'essentiel du financement global sur cinq ans, qui serait de 2,5 G\$ selon le budget d'hier. L'autre partie viendra avec l'annonce du plan d'action. Toutefois les documents budgétaires d'hier ne prévoient que 190 M\$ sur trois ans pour les mesures encore à annoncer. Ce qui semble très peu. C'est donc à surveiller de près.

Nous poursuivons aujourd'hui l'analyse et devrions être en mesure de placer demain sur notre site Internet les outils remplis avec l'analyse des annonces budgétaires d'hier. Vous vous rappellerez aussi qu'on avait préparé l'automne dernier un outil d'analyse globale du plan d'action à venir. Nous vous le remettons bien en évidence sur notre site aujourd'hui.

Nous avons appris l'automne dernier, lors de la fuite dans *Le Devoir* du malheureux brouillon que vous connaissez, que le contenu d'un plan comme celui qui s'en vient pourrait être assez dense. Nous réagissons probablement à chaud la journée même au mieux de notre connaissance, tout en nous donnant la possibilité d'une réaction plus complète dans les jours qui suivront.

En attendant, voici au moins notre évaluation sommaire du budget et des crédits déposés hier, telle qu'elle figure dans notre communiqué. À très bientôt. 

COMMUNIQUÉ

Budget du Québec, dépôt des crédits et lutte contre la pauvreté Un bon départ pour les familles, rien de clair pour les personnes seules



Québec, le 30 mars 2004 – Le Collectif pour un Québec sans pauvreté constate que le budget et les crédits déposés aujourd'hui ne rempliront que partiellement les obligations qui lui sont faites par la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Les mesures annoncées par le **ministre des Finances, Yves Séguin**, amélioreront directement les revenus des familles les plus pauvres par le nouveau Soutien aux enfants. Toutefois, rien n'indique que les revenus et les conditions de vies des personnes seules les plus pauvres seront améliorés par le plan de lutte à la pauvreté attendu plus tard cette semaine. Le ministre responsable de cette loi ne disposera que de 190 M\$ sur trois ans pour le faire.

(Suite de la page précédente)

«Les familles trouveront un certain espoir dans ce budget, mais les personnes seules qui ont commencé le mois avec une prestation de 533\$ ne verront rien aujourd'hui pour améliorer leur revenu. Il reste à voir si des mesures supplémentaires auront été prévues dans le plan de lutte contre la pauvreté. Les provisions annoncées aujourd'hui pour le faire sont faibles», affirme **Vivian Labrie**, porte-parole du Collectif.

Des mesures oui, mais qu'en sera-t-il du plan d'action requis par la loi ?

Hormis les annonces d'aujourd'hui sur le Soutien aux enfants, la Prime au travail et les annonces en logement social, il restera très peu d'argent neuf (190 M\$ sur trois ans) pour mettre en action de façon efficace le plan de lutte contre la pauvreté requis par la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. La mesure de Soutien aux enfants (550 M\$) dépasse les demandes en la matière des groupes sociaux, qui étaient de 400 M\$. Le remplacement du programme APPORT par la Prime au travail aura un impact net intéressant pour les familles. Cet impact sera beaucoup plus faible pour les personnes sans enfant. Son impact effectif dépendra aussi des autres mesures annoncées dans le plan de lutte contre la pauvreté. Le Collectif voudra s'assurer qu'elles ne favorisent pas l'emploi précaire. Les mesures en logement social (256 M\$, moins la partie prévue pour le logement privé qui ne lutte pas contre la pauvreté) correspondent grosso modo aux demandes minimales des groupes sociaux (128 M\$) à ce sujet, mais elles seront insuffisantes pour régler la crise du logement.

Par ailleurs, il n'y a pas d'annonces dans le budget pour

- L'abolition des pénalités à l'aide sociale (47 M\$)
- La couverture des besoins essentiels à l'aide sociale (453 M\$)
- Le rétablissement de la gratuité des médicaments à l'aide sociale (16 M\$) et pour les personnes âgées recevant le supplément de revenu garanti (7 M\$)
- L'abolition de la soustraction de la pension alimentaire de la prestation d'aide sociale des parents qui la reçoivent (33 M\$)
- L'aide à l'emploi et à la formation (185 M\$)

En fait, les crédits déposés par la **Présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget**, prévoient 30 M\$ de moins en aide à l'emploi et 41 M\$ de moins à l'aide sociale. On se demande donc comment le ministre pourra, avec 190 M\$ sur trois ans, combler ces besoins et respecter «intégralement les principes et la lettre de la loi».

La situation évolue-t-elle pour les personnes et les familles les plus pauvres ?

Pour les personnes seules et pour les couples sans enfants, le budget n'annonce rien de neuf en revenus directs. Il faudra attendre le plan d'action du ministre, qui contient peu de provisions hormis les mesures annoncées dans le budget. La mesure de Prime à l'emploi sera insignifiante pour les personnes seules au salaire minimum à temps plein (21\$ par année) et un peu meilleure (770 \$ par année) pour les couples sans enfant travaillant à temps plein au salaire minimum.

Pour les familles monoparentales avec un enfant, ces familles se retrouveront avec des revenus bonifiés de 775 \$. La Prime au travail bonifiera le revenu des familles monoparentales travaillant au salaire minimum à temps plein de 1 700\$ par année, pour les familles ne se prévalant pas jusque là du programme APPORT.

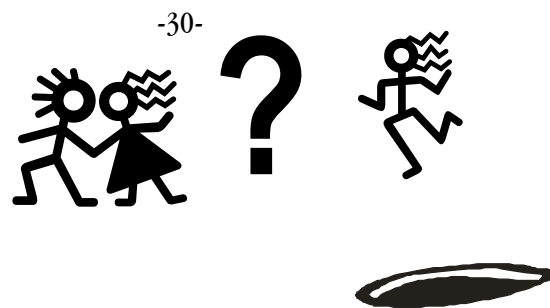
Pour les familles biparentales avec deux enfants, ces familles se retrouveront avec des revenus bonifiés de 1750 \$ par la mesure de Soutien aux enfants. La Prime au travail bonifiera le revenu des familles biparentales travaillant au salaire minimum à temps plein de 2 750 \$ par année, pour les familles ne se prévalant pas jusque là du programme APPORT.

La suite

Beaucoup de questions restent aujourd'hui sans réponse. Il faudra attendre la publication dans les prochains jours du Plan de lutte contre la pauvreté pour dresser un tableau complet des intentions réelles du gouvernement.

Pour le Collectif la couverture des besoins essentiels et la réduction des écarts entre le cinquième le plus riche et le cinquième le plus pauvre de la population sont deux conditions obligées pour «tendre vers un Québec sans pauvreté» comme le veut la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Cette loi impose de rejoindre d'ici dix ans le rang des nations industrialisées où il y a le moins de personnes pauvres.

Les annonces de cette semaine donneront l'heure juste.



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec, Qc, G1K 9E9. Téléphone: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740
Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca